

**SIVOM DES COMMUNES DU MARAIS
DU SUD VENDEE**

**Travaux 2024 sur la voirie communale
à vocation touristique**

Marché à procédure adaptée

*selon l'article L1111-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018
et de l'article R2123-1 et suivants du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018
relatif au code de la commande publique*

Identification : Sivom des Communes du Marais du Sud Vendée
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président
rue du Prieuré
85420 BOUILLE COURDAULT
mairie@bouille-courdault.com

Retrait du dossier : marches-securises.fr

Critères d'attribution : Règlement de consultation

Recours : Tribunal administratif de Nantes
6 allée Ile Gloriette
44000 NANTES

Maître d'oeuvre : Aménagement Ingénierie VRD
53 rue de la Famille Allix
85200 FONTENAY LE COMTE
am.i.vrd@orange.fr

Date limite de réception des offres : Vendredi 09 Août 2024 avant 9h00

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires « administratifs ou techniques » qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire de la plate forme de mise en ligne du marché.